

Région
la plus boisée



34 %
taux de boisement



POINTS FORTS 2023

CENTRE NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
NOUVELLE-AQUITAINE

2 858 000
hectares



91 %
privée



64 %
feuillus

36 %
résineux



646 000
propriétaires





Une nouvelle mandature

“



Bruno LAFON,
Président du CNPF Nouvelle-Aquitaine

L'année 2023 a été marquée par le début d'une **nouvelle mandature** de 6 ans (2023-2029). Dans un premier temps, les conseillers des collèges départementaux ont été élus les 8 et 9 février, puis dans un second temps, les Conseillers du collège régional le 9 mars. Cette première année très active s'achève néanmoins sur une note triste avec le décès fin décembre de notre cher collègue Vincent DORLANNE.

Cette année 2023 a aussi été marquée par la **promulgation de la Loi sur la prévention des incendies** qui abaisse le seuil pour lequel le PSG devient obligatoire : de 25 à 20 ha. Le CNPF a largement contribué à ces travaux aux côtés des représentants de notre filière et des parlementaires afin d'améliorer la prévention et la protection des forêts et faire valoir l'importance stratégique des principes de gestion durable des forêts privées. Cette loi va entraîner de nouveaux défis et nous apprécions que le Ministère de l'Agriculture augmente le plafond d'emploi du CNPF dès 2024. Cela permettra à nos collaborateurs de **répondre au mieux à l'augmentation importante du nombre de PSG et à la défense de nos massifs contre les incendies.**

Enfin, cette période a été marquée par de nombreuses manifestations mettant en cause des opérateurs, des chantiers forestiers, des essences et des modes de sylviculture. Le rôle premier du CNPF dans ce contexte est d'apporter des éléments techniques pour les propriétaires forestiers, les décideurs et les citoyens permettant de replacer le débat sur un plan plus factuel.

Au sein du panel des différents modes de gestion, la **sylviculture à couvert continu** reçoit un écho médiatique important. Afin de faire le point sur cette technique, sur ces enjeux et les conditions dans lesquelles elle peut s'appliquer, le CNPF Nouvelle-Aquitaine a souhaité étendre à toute la région le travail engagé il y a plusieurs années en Limousin.

Pour conclure, je souhaite remercier toutes nos équipes et tous nos conseillers de centre avec qui nous démarrons, pleins de dynamisme, cette nouvelle mandature dans une ambiance très constructive.

Les documents de gestion durable

Pour la 6^e année consécutive, l'activité «Documents de gestion durable» du CNPF Nouvelle-Aquitaine est en hausse.

Les conseils de centre

Les quatre Conseils de Centre ont permis d'agréer **539 PSG** et d'approuver **551 adhésions au CBPS+** et **159 avenants de documents**.

Concernant les coupes, **304 demandes de coupe extraordinaire** et **133 demandes de coupe urgente** ont été validées.

Au cours des quatre Conseils, **17 dossiers ont fait l'objet d'un refus**.

Au 31 décembre 2023, **18 559 propriétés (soit 992 626 hectares)** en Nouvelle-Aquitaine ont un document de gestion durable en cours de validité.

Le développement forestier

1 453 visites de terrain individuelles ont concerné **63 430 hectares**. **530 nouveaux propriétaires** en ont bénéficié.

Les documents de gestion durable

Les documents de gestion durable sont :

- Le Plan Simple de Gestion (PSG), obligatoire à partir de 20 ha et volontaire pour les forêts à partir de 10 ha.
- Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) concerne les propriétés forestières d'une surface inférieure à 10 ha.
- Le Règlement Type de Gestion (RTG), contracté volontairement par le propriétaire via son gestionnaire.

Les bilans des conseils de centre sont disponibles sur notre site internet, rubrique "actualités" ou en flashant ce QR code.



Ludvine Page © CNPF

Type de document de gestion durable	Nombre	Surface
Plans Simples de Gestion agréés	539	66 757 ha
Plans Simples de Gestion agréés au titre de l'article L.122-7 du code forestier	204	30 306 ha
Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles	551	5 785 ha
Visites individuelles	1 453	63 430 ha

Le PSG à 20 hectares



Une forêt gérée durablement est une forêt moins vulnérable aux risques incendies. C'est sur ce constat que la loi du 10 juillet visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie demande à baisser le seuil surfacique des documents de gestion durable de la forêt privée. Depuis le 12 juillet 2023, le seuil du Plan simple de gestion obligatoire pour toute forêt privée de plus de 25 hectares est **abaissé à 20 hectares**.

Cette législation nationale concerne d'autant plus les forêts de notre région que celles-ci totalisent un peu plus de **2,8 millions d'hectares** et qu'elles sont à **91 % privées**.

Approchant le million d'hectares de forêt privée gérée en application d'un plan simple de gestion agréé en cours de validité, la Nouvelle-Aquitaine concentre aussi un tiers de la superficie totale des PSG de métropole.

Une autre modification apportée par la loi du 10 juillet est l'obligation de faire, dans tous les nouveaux PSG sans distinction de surface, une brève analyse des actions mises en œuvre au niveau de la forêt en matière de prévention et de lutte contre les incendies.

Avec une moyenne de plus de 600 PSG agréés chaque année depuis 6 ans, un afflux supplémentaire de documents à instruire sur le terrain et à gérer administrativement va poser problème. En ayant déjà réduit le délai d'un an à 6 mois, entre la date du dépôt d'un PSG complet et sa date d'agrément ou de notification de son refus, le CNPF Nouvelle-Aquitaine est fréquemment en surchauffe.

À cela, s'ajoute une autre difficulté, et non

des moindres, quant à l'identification de toutes les forêts qui seront nouvellement concernées.

Les statistiques brutes du cadastre ne pouvant préjuger, à elles seules, qu'un propriétaire de plus de 20 hectares soit

obligatoirement redevable de présenter un PSG ! Chaque propriété devra être examinée au cas par cas.

Ce surplus d'activité qui nous incombe depuis l'été 2023 ne peut être absorbé immédiatement puisqu'il représente de l'ordre de 5 à 8 postes supplémentaires pour notre seule grande région ! C'est la raison pour laquelle, la Direction nationale du CNPF, appuyée par les délégations régionales a réclamé les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles missions.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE CNPF NOUVELLE-AQUITAINE ?

Fin des CBPS

sans programme de coupe et travaux

La Loi du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ces effets, a pérennisé les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles mais demande que soit désormais intégré un programme de coupes et travaux.

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine a donc recherché les propriétés concernées et a fait plusieurs campagnes de mailing afin d'informer les propriétaires ainsi que les gestionnaires de cette nouvelle obligation.

Sans programme de coupes et travaux, il n'est plus possible de bénéficier de la présomption de garantie de gestion durable.



Ludivine Page © CNPF

Jean-Paul Gayot © CNPF

Bourse foncière du civraisien



**CIVRAISIEN
EN POITOU**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Avec l'accord de la communauté de communes du Civraisien en Poitou et le soutien financier du Conseil départemental de la Vienne, le CNPF a lancé une animation foncière sur 7 communes.

C'est un territoire où les coupes de taillis avec extraction des arbres de futaie sans conservation du couvert posent des problèmes de pérennité de la ressource, en particulier pour les chênes, et de maintien de la qualité écologique des boisements.

En raison de la présence de fortes populations d'ongulés (cerf, chevreuil), la repousse du taillis ne comportera le plus souvent que du noisetier, réduisant fortement la valeur d'avenir des parcelles.

Plus de **1100 courriers ont été adressés aux propriétaires**, cela correspondait à environ **2000 ha de forêts, constitués de plus de 4000 parcelles**. Le **taux de réponse a été de 50 %** ce qui témoigne de l'intérêt porté par les propriétaires à cette enquête.

Des vendeurs et des acheteurs potentiels ont été identifiés et une cartographie de leurs boisements a été adressée ensuite aux vendeurs potentiels afin de faciliter la mise en relation.

L'animation se poursuivra en 2024 par la transmission d'informations aux acheteurs et par la mise en ligne d'offres sur le site « La forêt bouge ». L'ensemble du territoire du Civraisien bénéficiera en 2024 de réunions de sensibilisation et de formation à la sylviculture des feuillus.

En savoir plus

Communauté de communes
du Civraisien

36
communes

13 000

hectares de forêts presque entièrement
privées et fortement morcelées.

Consulter les offres sur La Forêt Bouge :

<https://www.laforetbouge.fr/nouvelleaquitaine/>



ASL GF Pays de Tulle

Dans le Limousin, l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Pays de Tulle a vu le jour début 2023. L'animateur, Vincent FIDON, technicien forestier au CNPF Nouvelle-Aquitaine a pour objectif d'aider au lancement et à sa mise en place. La première étape a été de lancer un appel d'offres afin de retenir un gestionnaire forestier professionnel qui sera en charge de la rédaction d'un Plan simple de Gestion. L'expert retenu sera le maître d'oeuvre des travaux qui seront inscrits dans le PSG et qui devraient commencer au second semestre 2024 avec une priorité pour les peuplements en retard d'éclaircie.

Développer la sylviculture à couvert continu

Ce projet a vu le jour lorsque le CNPF Nouvelle-Aquitaine est retenu à l'appel à projets « *Nature et Transitions* », lancé par la Région et soutenu par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Il réaffirme l'ambition du CNPF de toujours mieux faire connaître la diversité des modes de gestion forestière afin d'être en mesure de conseiller les propriétaires, de plus en plus nombreux à s'intéresser à cette sylviculture.

Ainsi, le projet aspire à répondre aux interrogations qui entourent cette méthode de gestion en se basant sur les données obtenues.

Par exemple, les forestiers ont démontré l'adaptabilité de cette pratique à certaines essences, en mélange ou non (sapin pectiné, hêtre, douglas, chênes), tandis que des réserves sont émises pour certaines essences héliophiles (exigeant la pleine lumière) comme le pin maritime.

Le projet du CNPF

Ce programme est articulé autour de quatre axes de travail :

1-Itinéraires : installation de placettes de référence, actualisation du guide technique «sylviculture irrégulière».

2-Formation à destination des propriétaires et professionnels : ETF, exploitant, GFP.

3-Chantiers : diagnostic, marquage pédagogique, suivi de chantier, données économiques.

4-Communication : article de presse, guide technique, flyer, vidéo, etc.

Ces différentes phases permettront aux équipes du CNPF de démontrer par l'expérience, et de manière la plus objective possible, les avantages comme les inconvénients de la sylviculture à couvert continu selon le contexte dans lequel il est appliqué (essences, stations, etc.).

Un projet d'ores et déjà dynamique

Deux chargés de mission, Sébastien DALLE et Adrien PENY, s'appuient sur les connaissances et l'expérience de leurs collègues techniciens de secteur et ingénieurs. Ils travaillent également avec les professionnels (coopératives, gestionnaires forestiers indépendants, et experts forestiers) et associations de propriétaires (CETEF, GDF, etc.).

Un autre objectif du programme est de croiser les expériences de l'ensemble des acteurs, afin de créer une culture commune sur cette thématique.

Le premier comité de pilotage, en février 2023, a réuni une trentaine de participants. Il existe actuellement plus d'une centaine d'hectares de chantiers expérimentaux référencés et plusieurs dizaines de propriétaires sensibilisés à cette méthode de gestion.



Romain Damiani © CNPF

Expérimentation et réseau de références

2 200

Dispositifs existants
en Nouvelle-Aquitaine

277

Dispositifs mesurés

26

Dispositifs créés

159

comptes rendus réalisés

20

Réunions de vulgarisation
s'appuyant sur les dispositifs



L'expérimentation est une activité importante du CNPF Nouvelle-Aquitaine qui y consacre **1871 jours** par an (soit 9 équivalents temps plein). Deux chargés de mission financés par la Région organisent les campagnes de mesures annuelles, traitent et diffusent les données recueillies, et enrichissent la base de données nationale des références forestières : ILEX. D'autres techniciens et ingénieurs participent aux mesures sur le terrain.

A l'aide des informations recueillies, il est possible de faire des analyses et d'en tirer des conclusions. Deux brochures ont d'ailleurs été publiées fin 2023 (dans le cadre du projet SPNA diff.) et sont disponibles sur notre site internet.



Ludivine Page © CNPF

CNPF
Centre National
de la Propriété Forestière

Le bilan de Sylv'valor

Lancé début 2022, le projet Sylv'valor a été porté par le CNPF Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec de nombreux acteurs.

Soutenu par la Région, le département de la Gironde, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et EDF, Sylv'valor est un projet pilote déployé sur le territoire girondin. Il visait à **mieux comprendre et à valoriser les différents services écosystémiques de la forêt**, tout en identifiant et en analysant les attentes des acteurs de la forêt vis-à-vis de ces services.

Dans le cadre de ce projet, une plateforme web a été créée et plusieurs living labs ont été installés dans le département. Le living lab est un territoire d'expérimentation réel, au sein duquel on met en place des démarches de concertation pluriacteurs sous la forme d'ateliers.



Ludivine Page © CNPF

1500

Témoignages
(propriétaires forestiers,
citoyens, collectivités,
professionnels de la filière)

4

Living labs



12

Ateliers

130

Personnes mobilisées

1

Plateforme web :

<https://sylvvalor.eifer.kit.edu/en/>



Lancement d'un suivi sur le fadet des laïches

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine a signé un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN). L'enjeu de cette collaboration est d'évaluer les effets de la gestion sylvicole sur les dynamiques de population. Cette action s'inscrit dans la déclinaison régionale du Plan National d'Action (PNA) en faveur des papillons de jour. Cela va permettre d'améliorer les connaissances sur la présence et sur l'écologie du papillon au sein des parcelles de production sylvicole, en forêt privée, dans les Landes de Gascogne.



Ludvine Page © CNPF

INFORMER & VULGARISER

Point communication

Le site du CNPF NA (nouvelle-aquitaine.cnpf.fr) est le site régional du CNPF le plus fréquenté avec **51 563 visiteurs en 2023**. Ce nombre reste stable depuis 2020.

Après la refonte de son site internet et la modernisation de sa charte graphique en mai 2022, c'est au tour de la **revue semestrielle** "Bois et Forêts" de faire peau neuve avec une nouvelle mise en page et un nouveau nom "**Parlons Forêts**". Ces modifications renforcent la visibilité nationale de notre établissement, mais le contenu reste toujours varié et représentatif des différents massifs de notre région.

Également, après quelques mois d'absence, la **newsletter** fait son retour sous le nom "**La feuille de Nouvelle-Aquitaine**". Envoyée tous les trimestres à plus de 4 000 personnes, elle est l'occasion de partager les informations importantes relatives à la vie du CNPF Nouvelle-Aquitaine. Gratuite, il suffit de s'abonner sur notre site internet pour la recevoir dans sa boîte mail.

Enfin, plusieurs brochures et plaquettes ont vu le jour en 2023 que ce soit au format papier ou numérique :

- trois fiches essence : tulipier de Virginie, cèdre de l'Atlas et châtaignier
- les chiffres clés des forêts de Nouvelle-Aquitaine



Nos publications



Brochure

"Le changement climatique et la forêt de Nouvelle-Aquitaine"

Plaquette
"Évolution des populations de fadet des laïches dans le Massif des Landes de Gascogne"



Plaquette

"La sylviculture à couvert continu"

Mais aussi:

36 interventions auprès des scolaires
676 élèves concernés
12 stands lors de salons ou foires forestières

FOGEFOR : Formation à la gestion forestière

" 212 participants en Nouvelle-Aquitaine "

Chaque année, les techniciens et les ingénieurs forestiers du CNPF Nouvelle-Aquitaine animent des Formations à la Gestion FORestière (FOGEFOR).

Comment y participer ?

Ces formations sont **accessibles à tous les propriétaires forestiers privés**, quelle que soit la surface de leur bois, et leur niveau de connaissances.

Elles permettent de faire **découvrir la forêt, de perfectionner les connaissances** dans différentes thématiques comme la commercialisation du bois, la fiscalité ou l'environnement par exemple.

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine intervient également sur le FOGEFOR Landes de Gascogne organisé par le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSYSO).

Bilan des FOGEFOR 2023

Poitou-Charentes

2 stages
10 jours de formation
60 participants

Limousin

7 stages
25 jours de formation
99 participants

Aquitaine

2 stages
18 jours de formation
53 participants

Consultez notre programme de formation en flashant ce QR Code



Témoignage



Alexandre GOBIN,
technicien forestier pour la Vienne

"J'avais envie de l'adapter à ce qui, pour moi, semblait important dans la formation, les échanges avec les professionnels"

Quelle a été ton action marquante de 2023 ?

Mon action marquante de 2023 a été l'organisation du FOGEFOR "initiation". J'avais envie de l'adapter à ce qui, pour moi, semblait important dans la formation, les échanges avec les professionnels. Je voulais axer davantage la formation sur des rencontres sur le terrain où la participation semble plus facile et plus forte. J'ai vraiment pris ce constat en considération lorsque j'ai élaboré le programme de formation. Toutefois, pour ne pas oublier les connaissances théoriques, j'ai fourni un support papier et numérique aux stagiaires. Habituellement, ce FOGEFOR n'a qu'une durée de 4 jours ; mais devant l'engouement des participants, j'ai décidé de proposer une journée supplémentaire pour présenter les outils cartographiques.

Qu'est-ce que tu as aimé le plus dans la gestion des FOGEFOR ?

J'ai apprécié de relever le défi d'organiser ce FOGEFOR « initiation » car les participants étaient intéressés et intéressants. Il y avait une bonne dynamique de groupe et c'était très agréable.

Je pense avoir atteint mon objectif en transmettant les bases de la gestion forestière aux 17 stagiaires tout en favorisant les échanges entre les participants et avec les divers professionnels et intervenants. J'ai beaucoup apprécié voir la progression des stagiaires. J'ai pu constater une vraie évolution dans leur réflexion, notamment sur les questions qui font polémiques dans notre société actuelle (sujet des coupes rases, enrésinement, etc.).

Toujours au plus proche des propriétaires et du terrain

" 59 réunions organisées auxquelles ont participé environ 1750 personnes "

Tous les ans, le CNPF Nouvelle-Aquitaine propose de nombreuses **réunions forestières à destination des propriétaires forestiers et des professionnels** de la filière forêt-bois. Les thématiques abordées sont variées allant de la gestion durable des forêts aux aides financières en passant par les mesures de prévention des feux de forêt.

Retour sur 2 journées techniques marquantes de 2023 :

Mieux connaître et protéger vos sols 8 décembre - Haute-Vienne (87)

Le sol est le capital du forestier, de ses caractéristiques dépendent la croissance de nos arbres. Il est donc primordial de bien le connaître avant d'envisager toute intervention sylvicole et essentiel de le préserver pour que son fonctionnement soit optimal. Dans l'objectif de sensibiliser les adhérents des groupes de développement du Limousin et de la Dordogne, le CNPF Nouvelle-Aquitaine a proposé, en partenariat avec les trois Groupements de développement forestier de Haute-Vienne une journée forestière le 8 décembre 2023. Cette journée a été labellisée « Journée Mondiale des Sols 2023 ».

Cette réunion animée par l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) et le CNPF Nouvelle-Aquitaine a réuni une cinquantaine de propriétaires et professionnels. Le matin en salle, les intervenants, Julien FIQUEPRON, ingénieur à l'IDF et Julie PARGADE, ingénieure au CNPF NA ont présenté la description des sols, leur fonctionnement et divers diagnostics à réaliser pour protéger le sol de sa forêt. L'après-midi s'est poursuivie sur le terrain à Vicq-sur-Breuilh, sur le GF de Combas. Plusieurs arrêts ont permis de mettre en pratique la théorie vue le matin et de réaliser un diagnostic de sols.



Dominique Cacot © CNPF

Technique de l'enrichissement dans un contexte de changement climatique

15 juin - Dordogne (24)

Le GDF a organisé une réunion technique d'une demi-journée sur le terrain sur la commune de Larzac.

Les 29 participants ont visité une propriété dotée d'un PSG et sur laquelle de nombreux essais sylvicoles ont été et sont réalisés (itinéraires techniques, essences...).



Vincent Coquillas © CNPF

L'accent a été mis sur la technique de l'enrichissement dans un contexte de changement climatique : enrichissement d'un taillis de châtaignier moyen en chêne rouge d'Amérique d'une vingtaine d'années, enrichissement d'un taillis de châtaignier en chêne sessile, merisier et liquidambar en 2021 (à noter que cette parcelle a fait l'objet d'un traitement paysager particulier et que les vieux chênes pédonculés ont été conservés), enrichissement d'un taillis de châtaignier pauvre en pin sylvestre réalisé en 2022, enrichissement d'un taillis de châtaignier dépérissant en pin maritime datant de 2005 et ayant été éclairci en 2020-2021.

En marge de cette thématique principale, ont été abordés : la sylviculture du pin radiata, du pin Laricio de Corse, la prise en compte du risque incendie dans la gestion forestière, le choix des essences à planter aujourd'hui eu égard aux prévisions du GIEC.

Élections des conseillers de Centre

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine est administré par des propriétaires forestiers élus qui orientent l'action, dans le cadre de la politique forestière définie par les lois et règlements. Les Conseillers de Centre des collèges départementaux ont été élus les **8 et 9 février 2023**. Puis, le **9 mars 2023**, les syndicats de la région ont désigné les Conseillers de Centre du collège régional. Enfin, le premier Conseil de Centre a eu lieu le **31 mars 2023** et a élu les membres du bureau.

Les membres du bureau

Président : Bruno LAFON
 Suppléant : Nicolas LAFON
représentant les Douglas :
 Vice Président : Jean-Patrick PUYGRENIER
 Suppléant : Olivier BERTRAND
représentant les Feuillus :
 Vice-Président : Patrick MERCIER
 Suppléant : Jean DENIAU
représentant les Peupliers :
 Vice-Président : Philippe FLAMANT
 Suppléant : Xavier de COINCY
représentant les Pins maritimes :
 Vice-Président : Bertrand VIEILLARD-BARON
 Suppléant : Bertrand ROUX de LUZE
représentant le Massif Adour-Pyrénées :
 Jacquelin de VAZELHES

Les élus régionaux

Olivier BERTRAND
Jean-Christophe DUTOUR
Philippe FLAMANT
Nicolas LAFON
Jean-Patrick PUYGRENIER
Bernard RABLADE
Bertrand ROUX de LUZE
Marc VILLETORTE

Les élus départementaux

16	Pierre LANDRÉ
17	Jean-Louis LÉONARD
19	Bernard BILLOT Philippe NERVE
23	Xavier MEYNARD
24	Jean-Paul LARQUE Jean-Claude JAMBON
33	Bruno LAFON Emmanuel de MONTBRON Gilles JOACHIM
40	Xavier de COINCY Jean-Antoine BALLARIN Sophie LEZER Michel LABOILLE-MORESMAU
47	Bertrand VEILLARD-BARON
64	Jacquelin de VAZELHES
79	Bruno de LASSUS SAINT GENIES
86	Patrick MERCIER Didier GROSPAUD
87	Xavier BLANC



Ludivine Page © CNPF

L'ÉQUIPE au 1^{er} mars 2024

Direction

Directeur : Stéphane LATOUR
Directeurs-adjoints : Fabienne BENEST (Smarves)
et Pierre BEAUDESSON (Limoges)

Une proximité administrative

Agent comptable : Jean-Michel AGUER

Comptabilité, RH et achats :

Maryse BELLLOT-BRUTIER, Alice FERRARIS (Bordeaux),
Isabelle BOISSEAU (Smarves),
Alexandra RIBARDIERE (Limoges)

Documents de gestion durable :

Joëlle MERIC et Concecion PEDREIRA (Bordeaux),
Sabine DAHL-PIERGIACOMI, Sylvie GUÉRIN (Limoges),
Sylvie SERRE (Tulle), Sandrine DESJARDINS (Smarves),
Corine NICOLAS (Angoulême)

Documentation, communication & photothèque

Marie VAN NIFTERIK et Ludivine PAGE (Bordeaux),
Sylvie GUÉRIN et Alexandra RIBARDIERE (Limoges),
Sylvie SERRE (Tulle), Isabelle BOISSEAU (Smarves),
Corine NICOLAS (Angoulême)

Une proximité thématique

DGD & SRGS

Amélie CASTRO (Bordeaux), Dominique CACOT (Limoges),
Fabienne BENEST (Smarves), Julie PARGADE (Pau)

Environnement & Territoires

Luc-Olivier DELEBECQUE et Terry MERIEAU-TARIS
(Bordeaux), Yassine EL-BEKKAYE et Manuel MIRLYAZ
(Smarves), Antoine BEUCHER (Guéret),
Vincent FIDON (Tulle)

Déploiement du dispositif d'aides régionales

Simon ANDRIEU (Egletons), Manuel MIRLYAZ (Smarves),
David PROVOST (Limoges), Terry MERIEAU-TARIS
(Bordeaux), Clément GRAND (Marmande)

Réseau de références & expérimentations

Maëlle BOYER (Bordeaux), Jean-Paul GAYOT, David
PROVOST et Aymeric GABRIEL (Limoges), Marc MOUNIER
(Angoulême), Fabienne BENEST (Smarves),
Julie PARGADE (Pau)

Peuplier

Hervé LEMAIRE (Bordeaux), Alain ROUSSET (Saintes)

Actions carbone

Marc MOUNIER (Angoulême), Dominique CACOT (Limoges)
Vincent COQUILLAS (Lembras),

Équilibre sylvo-cynégétique

Pierre BEAUDESSON (Limoges), Cécile MARIS (Bordeaux),
Alain ROUSSET (Saintes)

Conséquences changement climatique

Julie PARGADE (Pau), Claude NIGEN (Angoulême),
Marion BOLAC (Tulle)

Retrouvez tous vos contacts sur :

nouvelle-aquitaine.cnpf.fr



Une proximité géographique

Massif des Landes de Gascogne

Responsable équipe : Cécile MARIS (Bordeaux)

Gironde

Secteur bassin d'Arcachon : Sébastien RENOUX
Secteur PSG Bazadais : Benjamin GARAT
Secteur nord Gironde : Marjorie BATLLE

Landes

Secteur Grande Lande et Pays de Born : Sylvain BAZAS
Secteur Petites Landes : Thierry CARBONNIERE
Secteur Marensin : Pierre TEYSSIER

Lot-et-Garonne

Secteur sud-ouest Lot-et-Garonne : Benjamin GARAT
Secteur Fumelois : Frédéric LEDUN

Massif Dordogne-Garonne

Responsable équipe : Vincent COQUILLAS
Secteur landais et bergeraçais : Jérôme CARMEILLE
Secteur sud-est Dordogne : Frédéric LEDUN
Secteur nord-ouest Dordogne : Aurélien FEVRIER

Massif Adour-Pyrénées

Responsable équipe : Claire BROQUÉ
Secteur Pyrénées-Atlantiques : Mickaël MAÏTIA

Haute-Vienne

Responsable équipe : Dominique CACOT
Secteur nord et ouest Haute-Vienne : Aymeric GABRIEL
Secteur sud-est Haute-Vienne : Guilhem VAGANAY

Creuse

Responsable équipe : Antoine BEUCHER
Secteur est Creuse : Céline PERTUZ
Secteur ouest Creuse : Manon REIX

Corrèze

Responsable équipe : Grégoire GONTHIER
Secteur Montagne limousine : Marion BOLAC
Secteur ouest Corrèze : Romain DAMIANI
Secteur sud-est Corrèze : Bruno GENEIX

Vienne & Deux-Sèvres

Responsable équipe : Yassine EL-BEKKAYE
Secteur Vienne : Alexandre GOBIN
Secteur Deux-Sèvres : Esthelle MERCIER

Charente & Charente-Maritime

Responsable équipe : Marc MOUNIER
Secteur Charente : Claude NIGEN
Secteur sud Charente-Maritime : Marjorie BATLLE
Secteur nord Charente-Maritime : Alain ROUSSET

Avec l'accompagnement de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF-CNPF)

Expérimentation Pin maritime-Robinier
Dominique MERZEAU

Expérimentations peuplier, changement
climatique

Éric PAILLASSA

Actions carbone et télédétection

Soisick FIGUERES

Projet RMT AFORCE

Cécile NIVET

Bases de données, applications "métier"

Wulfran MIRLYAZ

Projets ClimEssences et Bioclimsol

Alex POUSSE

Centre National de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine

6, parvis des Chartrons - CS 41255

33075 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 01 54 70

e-mail : nouvelle-aquitaine@cnpf.fr

L'accueil est ouvert :

Du lundi au jeudi

de 9h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain